

Le port du masque désormais obligatoire dans les centres-villes de Denain et Valenciennes



Il sera obligatoire de porter le masque dans le centre-ville de Valenciennes.

PHOTO D'ILLUSTRATION THIERRY THOREL

VALENCIENNOIS.

Pour freiner la propagation du Covid-19, Michel Lalande, le préfet, a pris un arrêté étendant l'obligation du port du masque pour les personnes âgées de plus de 11 ans dans de nouvelles zones. Sont ainsi concernées, entre autres, les brocantes et braderies, les digues et promenades de littoral, les plages des lacs et plans d'eau autorisés à la baignade, etc. Sont aussi visés par la mesure les centres-villes de plusieurs communes, dont Denain et Valenciennes. Dans l'ex-cité feuillée, il faudra donc dès à présent porter un masque dans les rues de Villars et Lazare-Bernard.

À VALENCIENNES, HYPER CENTRE ET QUARTIER DE LA GARE

À Valenciennes, cela concerne deux quartiers. Dans l'hyper-

centre, la place d'Armes est ciblée, ainsi que les rues adjacentes (rue de Famars piétonne, square Crasseau, rue Derrière-la-Tour, rue du Quesnoy, rue d'Amsterdam, rue de Lille, rue de la Paix, rue de l'Arsenal, rue de Paris, et rue Saint-Géry). Mais il faudra aussi porter l'indispensable équipement de protection aux alentours de la gare (place de Tournai, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, place de la Gare et place Saint-Nicolas). Le maire de Valenciennes, Laurent Degallaix, a été consulté sur le sujet cette semaine par les services préfectoraux. Lesquels « ont entériné les propositions qui leur avaient été formulées ». Dans les rues listées par l'arrêté, les places assises, aux terrasses des cafés, ne seront bien évidemment pas concernées.

Pour rappel, il y a quelques jours, Condé-sur-l'Escaut avait, quant à elle, pris une décision similaire pour différents lieux et rues de la commune et ce jusqu'au 31 août.

Depuis hier, le masque est également obligatoire à la base de loisirs de Raismes. ■ JÉ. L. ET S. C.

Retrouvez la liste des endroits où il est possible de se faire tester au Covid-19 par un test PCR, gratuitement et sans ordonnance, page 13, ainsi que sur notre site Internet, onglet « Valenciennes », rubrique « Ça s'explore ».

 **SUR NOTRE SITE**
lavoixdunord.fr
 retrouvez l'actualité
 près de chez vous,
 onglet « Valenciennes ».